

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

Goudar, Ange

A Cologne, 1764

Lettre Premiere. Le Mandarin Cham-pi-pi, au Mandarin Kie-tou-na, à Pékin.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9998

L'ESPION CHINOIS.

LETTRE PREMIERE.

*Le Mandarin Cham-pi-pi, au Mandarin
Kie-tou-na, à Pékin.*

De Londres.

LE Plénipotentiaire François, qui doit terminer les troubles de l'Europe, est arrivé. On diroit qu'il n'est pas sûr de son fait, ou qu'il doute s'il porte une bonne nouvelle à la nation ; au-lieu de cet éclat que montrent ceux qui viennent rendre service à un peuple, il s'est glissé de nuit dans la ville de Londres, & a gagné sans bruit son logement. La France a déjà chargé ce ministre de plusieurs négociations importantes, dont il s'est tiré avec honneur. En effet, il ne falloit pas en-voier ici un apprentif politique.

TOM. V.

B

Ce

Ce plénipotentiaire a fait son cours d'intéêts des princes à Rome; c'est-à-dire, dans une Cour où la patience, la retenue, & la modération cachent les passions les plus vives, & font le chemin pour arriver à l'ambition. Il falloit un homme comme cela ici, pour braver la hauteur des ministres, la fierté des grands & le mépris des peuples.

On croit cependant que le grand ouvrage de la paix est consommé, & que ce ministre ne fera que passer le rabot sur certains endroits qui s'élevent un peu au-dessus de la politique. Je ne te dirai rien de son caractère, je ne le connois point personnellement; on dit de lui qu'il a lu des livres, vu des femmes, & fréquenté des prêtres.

L'E T.

LETTRE II.

Le Même au Même, à Pékin.

de Londres.

JE te parlai, lorsque j'étois en France, d'une société particulière de bonzes, appellés jésuites, qui en se séparant du monde font vœu d'avoir de l'ambition, & qui entent leur hauteur & leur arrogance sur les fondemens de l'humilité chrétienne. Le Parlement de Paris a pris la résolution de les bannir à perpétuité du royaume. On ne dit pas encore les raisons qui ont porté cette Cour à exercer sur eux cette punition qui, dans cette monarchie, est le châtement ordinaire que l'on exerce contre les vagabons, les bandits, ou les gens sans aveu. Il me semble que ce tribunal est trop sévère ou ne l'est pas assez ; car si ces bonzes sont coupables de haute trahison (comme plusieurs les accusent), ce n'est pas assez que de les expulser de la société ; si on ne leur impute que d'être ambitieux, c'est trop que de les en séparer : car dans ce dernier cas, il faudroit extirper tous les différens ordres de

B 2

cette